



SO WHAT ?

N° 40

Editorial



C'est un peu comme si l'actualité outre-Manche était réglée sur le ciel grisonnant d'un automne maussade. À mesure que les nuages s'assombrissent et que le mercure chute, se substitue à la douceur orangée de septembre le dénuement annoncé (et prévisible) de l'hiver. Le Royaume-Uni connaît ainsi une accélération dramatique, et semble-t-il pour le pire, des troubles déjà manifestes à l'aune de l'été. L'actualité diplomatique, d'abord, est particulièrement riche, qu'il s'agisse de la seconde visite d'État de Donald Trump, de l'accord migratoire passé avec la France ou de la reconnaissance de la Palestine par le Royaume-Uni – avant qu'une trêve soit d'ailleurs enfin signée entre Israël et le Hamas à Gaza. Sur le front intérieur, le pays connaît des manifestations exceptionnelles tant par leur ampleur que leur objet, et l'expression de la puissance du droit peine ainsi parfois à trouver la proportionnalité adéquate. L'actualité politique n'est pas en reste non plus, puisque l'automne coïncide traditionnellement avec une séquence forte, où chaque parti rend public son programme pour l'année suivante lors de conférences très médiatiques. Outre la percée du parti d'extrême droite *Reform UK* dans les sondages, on notera le glissement des *tories* vers une droite toujours plus radicale s'agissant des droits humains, et fait plus extraordinaire peut être, un *Labour* qui empreunte doucement une trajectoire similaire. L'actualité législative, contentieuse et dévolutive, enfin, entre l'examen par [la Chambre des Lords du projet de loi sur le suicide assisté](#), l'abandon des poursuites pour entente avec l'ennemi contre deux prévenus britanniques, ou encore un transfert inédit de compétences aux autorités locales d'Angleterre, est elle aussi fort riche.

La société civile et la sphère politique, qui s'y attache et lui répond, paraissent ainsi l'une comme l'autre en ébullition, du fait aussi bien de tensions internes qu'internationales. Et le droit, comme

souvent, est pris à partie en tant qu'instrument, catalyseur et solution, tout à la fois. On a pu relever, presque au passage, que [Nigel Farage](#) admet que le Brexit n'a pas porté ses fruits, même si, selon lui, cela est dû non au Brexit en tant que tel, mais à l'incompétence de la classe politique britannique. Las ! Essayons donc d'élaguer quelque peu dans cette forêt qui n'est pas encore noire, mais où l'obscurité donne inexorablement l'impression de se propager.

Deux accords, une reconnaissance et un sommet (à venir) : un gouvernement travailliste diplomatiquement travailleur.

Après un [accord sur les douanes et le commerce](#) conclu en mai 2025 (voir le [SO WHAT ? n°38](#)), le président des États-Unis d'Amérique, en visite officielle pour la seconde fois au Royaume-Uni du 16 au 18 septembre, a été accueilli en [grande pompe](#) par la [famille royale](#) d'abord, et le premier ministre ensuite. Même si certains ont pu regretter que la [symbolique](#) prenne le pas sur le [pratique](#), les annonces faites à l'occasion de la rencontre entre Donald Trump et Keir Starmer ne seront certainement pas sans conséquences. En effet, le gouvernement britannique assure avoir su attirer jusqu'à [150 milliards de livres sterling](#) d'investissement international, et l'une et l'autre partie ont réitéré une fois encore leur intention de collaborer de manière toujours plus étroite dans le domaine des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle – avec le quelque peu orwellien [Tech Prosperity Deal](#). Toutefois, l'incertitude demeure. Une première réserve concerne [l'alignement](#) du Royaume-Uni sur les États-Unis, plutôt que l'Union européenne (UE). Or, les accords douaniers passés ne semblent pas toujours être dans l'intérêt immédiat des britanniques – le [bioéthanol américain](#) peut ainsi inonder à faible coût le marché britannique, et d'autres industries ([automobiles](#), [pharmaceutique](#)) alertent aussi sur leur solvabilité à court terme. Et ce, d'autant que l'UE tend en réponse à concevoir son voisin insulaire davantage comme un étranger. Ainsi de [l'acier britannique](#), dont 78 % est exporté



vers l'Europe risque de connaître un [droit de douane](#) de près de 50 % dans les prochains mois. Toutes ces raisons inquiètent certains quant à la [viabilité de l'accord](#), quand d'autres y voient des [opportunités](#) qui ne demandent qu'à être concrétisées. Gardons bien à l'esprit, toutefois, que ces « mini-accords » n'ont pas de [caractère contraignants](#), et dépendent donc de volontés politiques stables et concordantes. Notons enfin que Donald Trump s'est autorisé à conseiller Keir Starmer de recourir aux forces armées, rien de moins, pour régler le problème de [l'immigration illégale](#).

Ce thème de l'immigration illégale est en effet un sujet particulièrement topique en cette seconde moitié de l'année 2025. Le 10 juillet, Emmanuel Macron et Keir Starmer ont ainsi conclu un accord pilote, dit « [One in, One out](#) » afin d'enrayer les traversées illégales de la Manche à [partir de petits bateaux](#) de fortune. Celui-ci est formalisé dans un traité dès le 6 août 2025 ([Agreement on the Prevention of Dangerous Journeys](#)). Le traité prévoit un mécanisme de renvoi(s) parallèle(s) entre ceux entrés illégalement par voie maritime au Royaume-Uni (qui seront retournés en France) et un échange proportionnel d'immigrants de la France vers le Royaume-Uni, sous réserve de [certaines conditions](#). On peut douter de [l'utilité pratique](#) d'un tel mécanisme, que d'aucuns considèrent être une goutte d'eau dans la Manche, mais l'objectif est sans doute, avant toute chose, [dissuasif](#). D'après [l'Independent](#), c'est [trop peu, trop tard](#), face à l'ampleur de la crise...

Enfin, ce tour d'horizon diplomatique ne saurait être représentatif de l'actualité sans une mention du conflit israélo-palestinien. Bien que favorable à la reconnaissance d'un État palestinien [bien avant](#) son élection comme premier ministre, Keir Starmer a officiellement annoncé le 29 juillet 2025 son intention de reconnaître la Palestine dès le mois de septembre, sauf à ce que Israël prenne « [des mesures substantielles](#) » à l'endroit de la paix à Gaza. Ce fut chose faite le [21 septembre](#), en même temps que l'Australie, le Canada, la France ou encore la Belgique. Bien que l'on reconnaisse

aisément la dimension [éminamment historique](#) d'une telle reconnaissance, 108 ans après la [Déclaration Balfour](#), celle-ci reste pour l'essentiel politique et [non juridique](#).

Un pavé rarement si battu... et une rue rarement si policée.

Le conflit israélo-palestinien ne laisse certainement pas indifférent au Royaume-Uni. De nombreux cortèges et rassemblements ont lieu en soutien à la Palestine. Toutefois, ces manifestations ont parfois suscité une forte réaction de la part des autorités. Un fait divers met ainsi récemment le feu aux poudres : [le meurtre de plusieurs personnes de confession juive](#) le 2 octobre 2025 dans une synagogue de Manchester. En réaction, une partie de l'échiquier politique [demande l'interdiction des dites manifestations](#) en soutien à la Palestine, ce que le gouvernement n'a pu faire [faute de l'initiative de la direction de la Police](#) – condition nécessaire à l'utilisation de [l'article 13 du Public Order Act 1986](#). Rappelons brièvement qu'au Royaume-Uni, en vertu du [Public Order Act 1986](#), la police dispose d'un large éventail de pouvoirs pour limiter l'exercice du droit de manifester – ce qui inclut notamment celui d'imposer diverses conditions aux manifestants quant à l'itinéraire ou la durée (article [12](#) et [14](#)). En cas de menace grave et persistante, [l'article 13](#) dispose que le ministre de l'Intérieur, à l'initiative du Chef de la Police (*Chief Constable*) peut préemptivement interdire la tenue d'une manifestation. Toutefois, il est d'usage de ne recourir qu'exceptionnellement à cette prérogative, eu égard à la liberté des uns et des autres. C'est là une question de [culture policière](#) : en Angleterre, et plus généralement au Royaume-Uni, il est très rare qu'une [manifestation soit purement et simplement interdite](#).

Il est donc tout à fait inédit que la majorité travailliste ait recours au droit antiterroriste pour limiter le droit de manifester de certaines associations de défense de la Palestine. En effet, le groupe [Palestine Action a été classé comme](#)



[organisation terroriste](#) le 5 juillet, faisant suite à une [interférence avec une base militaire](#) le 20 juin. Or, la mise en œuvre des dispositions de proscription prévues par la [section 3 du Terrorism Act 2000](#) entraîne la criminalisation non seulement des actes de soutien matériel, mais aussi de l'« expression de soutien » ([section 12 TA 2000](#)). Une simple pancarte avec le nom « Palestine Action » peut dès lors suffire à motiver une arrestation et une garde à vue.

Bien que la proscription comme organisation terroriste de *Palestine Action* ait été entérinée par les [deux chambres du Parlement](#), [d'aucuns s'inquiètent](#) d'un abus de droit et d'une [qualification abusive](#), justifiant la [saisine du juge dans le cadre de procédures encore en cours](#). On assiste ainsi à des [arrestations de manifestants pro-Palestine](#) sur le fondement du [droit antiterroriste](#) alors même que les seuils de gravité ne sont pas atteints au regard du *Public Order Act* 1986. Or, la ministre de l'Intérieur, Shabana Mahmood, a une nouvelle fois [haussé](#) le ton, arguant qu'il fallait, en sus, prendre en compte « [l'impact cumulé](#) » des diverses actions et contraventions pour estimer le caractère sérieux des menaces que posent certaines manifestations. Il en va, selon elle, de la protection de la [communauté juive du Royaume-Uni](#), menacée par un soutien trop vocal à la Palestine. Ce durcissement doit être lu en conjonction avec l'adoption de lois ayant déjà pour objet le [renforcement des pouvoirs de la police](#).

Mais ce ne sont pas là les seules manifestations d'ampleur que connaît le Royaume-Uni en cette rentrée. Le Royaume-Uni n'est certainement pas étranger aux manifestations d'extrême droite, rendues plus menaçantes encore par la figure tutélaire de l'activiste [Tommy Robinson](#) (de son vrai Stephen Christopher Yaxley-Lennon). Celui-ci a notamment réussi à fédérer bien au-delà du socle classique de l'*English Defence League* (EDL), comme en témoigne une mécanique bien huilée lors des événements de [Southport](#) pendant l'été 2024. Faisant suite à un [fait divers sordide](#), des [émeutes éclatent un peu partout dans le pays](#),

ciblant dans son sens le plus général « les migrants », rendus ainsi collectivement responsables, et ce, [sans lien et sans preuve particulière](#). C'est que l'extrême droite, justement, a réussi au fil des ans à mettre en [place diverses tactiques](#) pour que [ses idées infusent et se diffusent](#) dans ces cercles bien plus étendus que ceux qui lui sont traditionnellement favorables. À l'époque, le Premier ministre Keir Starmer condamnait ces manifestations, à vrai dire ces émeutes, comme de la « [voyoucratie d'extrême droite](#) ».

On assiste pourtant à une banalisation de ces manifestations d'extrême droite, qui grandissent tant dans leur ampleur que dans leur impact. [Le 13 septembre](#), dans ce contexte pour le moins explosif, s'est tenue la plus grande manifestation anti-immigration à Londres, où on comptait environ 110 000 à 150 000 participants, à l'initiative de Tommy Robinson notamment. D'autres ont suivi, notamment à [Glasgow](#) ou [Bristol](#), émaillées le plus souvent là encore de [violents affrontements avec des contre-manifestants](#). Un point essentiel de crispation touche à l'hébergement des demandeurs d'asile : ainsi d'un groupe, les « [Pink Ladies](#) », qui tentent à Londres d'obtenir la [fermeture d'un tel centre](#) sous couvert de « protéger les jeunes filles vulnérables ». Les tensions sont ainsi très vives : [16 personnes](#) ont notamment été arrêtées en juillet devant un centre d'accueil pour demandeurs d'asile dans l'Essex, à l'Est de Londres, et les [tribunaux ont été exhortés](#), de la part d'une collectivité locale, et par précaution, d'acter la fermeture desdits centres. Un des arguments avancés tient à [leur coût](#) supposé, [très largement exagéré](#) dans une campagne de désinformation édifiante. La crise de l'hébergement des demandeurs d'asile s'est enfin [traduit sur le terrain juridictionnel](#), les autorités locales considérant que l'injonction de relogement des migrants dans des hôtels par l'État se faisait au détriment des habitants, suscitant d'autres manifestations.



Une rentrée politique électrique, ou comment faire du neuf avec du vieux.

Difficile de distinguer la poule de l'œuf, mais cette tendance à prêter à l'immigration tous les maux – du crime au marasme économique en passant par le changement social – n'est certainement pas sans rapport avec la [très récente et extraordinaire](#) popularité du parti d'extrême droite *Reform UK*, qui propose des mesures [toujours plus radicales](#). Le discours politique [s'est tant abaissé](#) au point qu'un député conservateur, qui occupe en outre le poste de ministre de la Justice fantôme, M. [Robert Jenrick](#), a regretté publiquement [d'être le seul visage blanc lors](#) d'une visite près de Birmingham, deuxième ville du pays.

Les conférences d'automne s'avèrent instructives. Sans surprise, le *Labour* de Keir Starmer insiste sur sa [capacité à gouverner](#), mais ce faisant, il choisit de durcir le ton quant à l'immigration – qu'il s'engage à limiter – et propose de poser des « [Strong foundations](#) », notamment en [renforçant les frontières](#) et en contrôlant [davantage le statut des étrangers](#). Cette focale fait écho au programme de *Reform UK*, qui s'évertue à acter la transition d'un parti contestataire, cantonné à l'opposition compulsive, à un véritable parti de gouvernement. [Les sondages](#) semblent à ce jour entériner leur stratégie, puisqu'ils sont portés gagnants si une élection devait se tenir demain. Ils proposent, notamment, une [lutte acharnée](#) contre l'immigration (légale comme illégale) et un renforcement considérable des [pouvoirs de police](#), même s'ils ont tout juste [rétropédalé](#) sur leur projet de baisse massive de la fiscalité.

La surenchère la plus manifeste vient pourtant essentiellement des *tories*. Afin de [lutter contre l'immigration de masse](#), nous dit la leader du parti Conservateur, Mme Badenoch, il faut être prêt à [répudier certains traités](#). Elle milite à présent activement pour que la juridiction de la Cour européenne des droits de l'Homme soit exclue en se fondant [sur un rapport riche, mais juridiquement peu solide](#), celui de [Lord Wolfson](#). La dirigeante conservatrice ne fait pas non plus

mystère de son désir de voir le Royaume-Uni [quitter d'autres traités le cas échéant](#). En effet, la [course à l'échalote](#) autour du thème de [l'immigration](#) – qui va de l'expulsion de centaines de milliers de migrants à [l'instauration](#) d'une claire [préférence nationale](#) – n'est en l'état actuel des choses que pure hypothèse puisque toutes ces mesures sont [peu réalistes](#) sous l'angle du droit. La [Convention Européenne des Droits](#) de l'Homme (CEDH), transposée en droit interne par le *Human Rights Act* 1998, est en l'espèce en première ligne, ce qui explique le raidissement auquel nous assistons à l'endroit de ces textes. Rien d'inédit à cela. L'idée d'un *British Bill of Right* [n'est ainsi pas neuve](#), aussi bien dans les [cénacles académiques](#) que politiques. On note toutefois qu'elle tend à se banaliser et à se radicaliser.

Or, on retrouve ici l'opposition classique entre les « juges », pris comme un tout homogène, et la démocratie majoritaire, les premiers empêchant – soi-disant injustement – l'articulation des projets issus de la seconde. Ce qu'il y a d'inédit tient à ce que le caractère réel de la chose se manifeste avec une intensité grandissante. S'il est une leçon à retenir du *Brexit*, c'est bien que la surenchère la plus démesurée n'est jamais complètement fantaisiste. Il est pourtant manifeste qu'un tournant se dessine au Royaume-Uni, puisque le *Labour* lui-même fait de la lutte (réelle ou fantasmée) contre l'immigration une de ses priorités, ce qui semble indiquer une victoire d'idées réputées à droite de l'échiquier politique. On reconnaît encore une fois la stratégie éculée des *Brexiter* - la faute, vient toujours de l'étranger. [L'immigration est pourtant très élevée](#) malgré le [départ de l'UE](#), il est ainsi douteux qu'elle diminue significativement en [répudiant la Convention](#).

Menace accrue sur les droits humains au Royaume-Uni.

Parce que le droit public est rarement dissociable de l'actualité politique. Conor Gearty, entre autres, [s'inquiète d'un rétrécissement progressif et généralisé des libertés civiles](#). Sous couvert de



[lutter contre la désinformation](#), par exemple, l'État s'immisce toujours davantage dans la régulation des [discours](#). En additionnant chaque petit pas vers un contrôle croissant, on en viendrait presque à qualifier, à l'instar de [David Allen Green, le Royaume-Uni d'illibéral](#). L'avocat alerte même sur un risque de [guerre civile](#) si la constitution devait échouer. Or, les tribunaux ne sont pas toujours [protecteurs](#) des libertés face à un exécutif vorace : [une décision récente](#) par exemple, rendue par la Cour suprême, admet que « les autorités publiques pourraient désormais refuser plus aisément les demandes de communication d'informations formulées au titre du *Freedom of Information Act* (FOIA) ». En ce sens, la [promotion de cartes d'identité digitales](#), sous couvert de « protéger », inquiète, tout comme le déploiement d'une [technologie de reconnaissance faciale](#). C'est bien de manière holistique qu'il faut apprécier la protection des droits, et force est de constater que de toute part [l'édifice est aujourd'hui menacé](#), même s'il trouve également, et fort heureusement, des [défenseurs](#). À titre d'exemple, les tribunaux anglais ont rendu deux arrêts tout à fait significatifs au regard du *rule of law*, concernant la proscription que nous avons mentionnée de *Palestine Action*, dans [R \(Ammori\) v Secretary of State for the Home Department](#). Acceptant une action en [judicial review](#) contre une décision prise par l'exécutif (bien qu'entérinée par le Parlement), la Haute Cour ouvre la voie à une possible remise en cause du classement de *Palestine Action* en tant qu'organisation terroriste.

Un exemple récent éclaire ces tensions : celui du [China spy case](#), dans lequel deux hommes accusés d'avoir transmis des informations à la Chine ont finalement été blanchis. Le procès a été abandonné avant même son ouverture, car le [Crown Prosecution Service](#) n'avait pu obtenir la déclaration officielle du gouvernement qualifiant la Chine d'« ennemie » – exigence préalable à toute poursuite pour espionnage au titre du [Official Secrets Act 1911](#). Autrement dit, sans cette qualification, les juges ne pouvaient fonder une condamnation. Or, malgré la portée politique du

dossier, [la procédure a suivi son cours](#) normal : la décision de retrait a relevé du ministère public, non d'une instruction venue de l'exécutif. Cet épisode illustre à la fois la force et la fragilité du système britannique : même dans les affaires sensibles, l'indépendance judiciaire reste un garde-fou essentiel face aux excès de pouvoir.

Ces contentieux, anodins en apparence, apparaissent aujourd'hui toujours plus cruciaux, presque comme une réponse à ceux qui annoncent trop tôt la fin d'un système libéral qui repose encore sur le fractionnement de l'autorité et le contrôle judiciaire des décisions administratives. Il est bon de constater ainsi que le gouvernement ne peut toujours [agir à sa guise](#).

Bons baisers des Nations.

Un dernier mot pour évoquer la riche actualité du point de vue de la dévolution. Alors que le gouvernement écossais a encore renouvelé son attachement à la protection européenne des droits de l'Homme, [le leader du parti conservateur en Écosse](#) a quant à lui apporté son soutien à Mme Badenoch s'agissant de quitter à terme la CEDH. L'Écosse, pourtant traditionnellement détachée de certains excès de la politique anglaise, ne semble pas en être absolument immunisée.

Concernant la dévolution au sens large, le gouvernement de Londres a déposé en juillet [un projet de loi](#) visant à regrouper et accroître les compétences de certaines collectivités locales en Angleterre. Si le texte est adopté en l'état, il s'agirait du plus grand effort en faveur de la dévolution que l'Angleterre connaîtrait en vingt ans (en particulier d'un [point de vue financier](#), et par la [multiplication du nombre](#) de collectivités assujetties au système des Maires, après Londres et Manchester). Le pays de Galles vit lui aussi une petite révolution, puisqu'il s'agit rien de moins que du [transfert des compétences](#) des *Crown Estates* aux autorités dévolues, ce qui n'est pas sans poser quelques [difficultés juridiques](#). L'air du temps semble favoriser considérablement les gouvernements locaux, qui ont enfin trouvé



auprès de Westminster des oreilles amicales ou, tout du moins, [conciliantes](#).

Et le mot de la fin, un avocat menteur... radié.

On peut tout pardonner à un avocat, sauf de mentir. C'est semble-t-il la leçon à retenir de cette affaire où un avocat de premier plan, [Anurag Mohindru](#), vient d'être radié du barreau pour avoir prétendu dans son CV, il y a plus d'une dizaine d'années, d'être diplômé d'Oxford (en médecine rien de moins), et d'avoir joué pour leur équipe de [cricket contre Cambridge](#) (*get the blue*). Lorsque la vérité a refait surface, le *Bar Standards Board* n'a pas hésité : la sanction la plus lourde s'imposait, à savoir la radiation pure et simple. Car dans une profession fondée sur la probité de la parole donnée, le mensonge n'est pas une faute mineure, mais une atteinte à l'essence même du métier. L'affaire rappelle que l'éloquence et la ruse, si prisées dans la plaidoirie, ne sauraient jamais franchir le seuil de la tromperie

